



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-634

Déposé le : 29.11.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Vaud : le canton de la tomme, mais pas de l'atome

Texte déposé

La votation fédérale du 27 novembre 2016 sur la sortie programmée du nucléaire a été refusée par une majorité des votant-e-s au niveau fédéral, mais acceptée largement dans le canton de Vaud (54,6% de OUI).

Alors que la stratégie énergétique 2050 est menacée par un référendum, et que les fonds promis pour le développement des énergies renouvelables ne sont que rarement entièrement dépensés, il semble indispensable de renforcer l'engagement cantonal en faveur des énergies propres et durables et l'efficacité énergétique.

Notre canton a aujourd'hui les moyens de suivre l'exemple de Genève ou de Bâle, et de se passer complètement de l'énergie nucléaire en investissant dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie, soutenant ainsi les petites et moyennes entreprises locales et renforçant son indépendance énergétique.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Comment le Conseil d'Etat entend-il renforcer son implication dans la mise en œuvre de l'article constitutionnel 56 al 4 Cst disposant que « les autorités collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire » ?
- 2) Le Conseil d'Etat va-t-il renforcer ses efforts pour augmenter le soutien au développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, afin de se passer d'énergie nucléaire ?
- 3) Si oui, quelles démarches et quels moyens vont être renforcés et quelles nouvelles démarches vont être entreprises, et dans quels délais ?
- 4) Le Conseil d'Etat alloue-t-il suffisamment de ressources à la DGE/DIREN pour accompagner ces démarches ?
- 5) Sur quelle base et selon quels critères ces ressources sont-elles allouées ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Au nom du groupe des Verts

VENIZELOS Vassilis

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch